Cinquante-Quatrième Année. — N° 12 | CINQ centimes le Numéro | Lundi 14 et Mardi 15 Janvier 1895

ABONNEMENT
Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS
Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'*Agence Havas*, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 14 JANVIER

Un Dégoûté

M. Chautemps, député du 3e arrondissement de Paris, vient de se séparer de son comité radical.

Voici la lettre par laquelle M. Chautemps fait connaître les causes de sa détermination :

Paris, le 9 janvier.

A MM. les membres du comité républicain radical démocratique du 3e arrondissement

Chers concitoyens,

Le comité, dans sa séance de décembre, *a refusé* de me laisser d'abord rendre compte de mon mandat devant les douze cents signataires de mon affiche électorale.

En outre des considérations de pure déférence qui justifiaient cette façon de procéder, l'ordre du jour de confiance que j'étais en droit d'espérer de mes vrais électeurs, qui n'ont jamais été les collectivistes révolutionnaires, eût été ma sauvegarde contre les surprises d'une réunion publique ; *vous m'avez interdit* cette précaution, que, cependant, tout esprit impartial jugera légitime.

Vous avez tenu à délibérer au scrutin secret, ce qui prouve bien, en dépit des protestations d'intérêt qui m'ont été prodiguées, que ceux qui vous ont poussés à cette détermination ont voulu émettre contre moi un vote d'hostilité.

J'ai lieu de m'étonner que vous m'ayez refusé, par 49 voix contre 23, en mon absence et au scrutin secret, ce qu'à votre séance précédente, en ma présence et au scrutin public, vous m'aviez accordé à l'unanimité moins 4 voix.

Cette contradiction des deux scrutins est offensante pour mon caractère. Depuis onze ans que je représente l'arrondissement, est-il un seul de mes adversaires à qui, pouvant le lui rendre, j'aie refusé un service ?

Le vote inacceptable que vous venez d'émettre fait suite à une série d'incidents pénibles ; mes amis personnels étaient devenus des suspects ; moi-même, aux séances de la commission exécutive, j'étais traité comme un accusé, et j'avais dû prendre le parti de n'y plus assister.

Une telle situation ne peut convenir à un homme qui a le souci de son indépendance et de sa dignité, qui a d'ailleurs le sentiment d'être resté fidèle à son mandat et d'avoir accompli tout son devoir.

Si je me place à un point de vue moins personnel, je constate que ces incidents ne sont que le symptôme d'un désaccord plus profond. L'esprit politique du comité n'est plus le même, et je n'ai point changé ni ne veux changer. La situation actuelle du comité me rappelle ce qu'était le groupe de l'Autonomie communale en 1888 ; des éléments inconciliables y étaient réunis, qui nécessitèrent une séparation. Ma candidature à la présidence du Conseil municipal fut combattue avec acharnement par la fraction dont se recommanderaient certainement les honorables membres du comité qui me combattent aujourd'hui. Je suis et je veux demeurer fidèle à mon passé.

La politique excessive vers laquelle on me pousse n'a jamais été la mienne ; je la considère comme contraire au véritable tempérament de l'arrondissement et COMME DEVANT ÊTRE FATALE A LA RÉPUBLIQUE.

C'est pourquoi je vous adresse ma démission de membre du comité républicain radical démocratique du 3e arrondissement.

Ce n'est pas sans une réelle émotion que je me sépare de vous après tant d'années de luttes communes et après les témoignages tant de fois répétés que vous m'avez donnés de votre estime et de votre confiance.

Je me retire en laissant la responsabilité de ce qui arrive aux hommes, d'une bonne foi indiscutable, mais d'un esprit politique différent, qui sont entrés récemment parmi nous, et, en vous priant d'agréer, mes chers concitoyens, l'assurance de mon dévouement sans bornes à la République et à la cause des réformes démocratiques et sociales.

CHAUTEMPS,
Député de la Seine.

Vocabulaire Parlementaire

A l'usage de MM. les radicaux socialistes

Contre le gouvernement, — les titres des articles compris : *l'immonde, ordure, leur plan, dans la boue, aux portes du bagne, poignée de coquins, la Chambre ignoble, le pilori, Gérault-Richard livré aux chiens, gouvernement de fous et majorité de larbins, à plat ventre, Dupuy l'hypocrite*, etc., etc.

Contre leurs adversaires : *escrocs, filous, voleurs, tirelaine, escarpes, sale denrée, gadoues, pot-de-viniers, rossards, tripoteurs, mercenaires, trafiquants, valets, croupiers, misérables, intrigants, délateurs, félons, polichinelles, flibustiers, sultimbanques, magots, bousiers, cuistres, salopiauds, souteneurs, fripouille, clique, gommeux morphinés, vendeurs de chair humaine, charcutiers, vidangeurs, truands, vampires, trimardiers, argousins, pick-pockets, bonneteurs, Cartouches, coupe-jarrets, escamoteurs, gibiers de potence, harpies, grincheurs, goupineurs, maltôtiers, sangsues, pégriots, fricfracquiers, rossignoleurs, besaciers, galefretiers, penailleux, écornifleurs, pipeurs de dés, forçats, outlaws, banqueroutiers, bonnets verts, bourreaux, bouchers, écorcheurs, équarrisseurs, galeux, estourbisseurs, chourineurs, lépreux*, etc., etc.

Et on dit que la langue française est pauvre en épithètes pittoresques !!!

Chambre des Députés

Séance du samedi 12 janvier

Les socialistes avaient annoncé que, si on ne rendait pas M. Gérault-Richard à la liberté, ils empêcheraient toute discussion sérieuse à la Chambre.

Ces messieurs ont tenu parole : ils commencent le *boucan* par

L'incident Rouanet

M. Rouanet, sur le chapitre 15 (prix de décorations et médailles), demande une réduction de crédit de 1,000 fr. ; son amendement est la conséquence de la motion qu'il avai déposée à une précé lente séance.

Il eût été sain, réconfortant que la Chambre dît que, si par suite de certaines lacunes existant dans le code pénal, il en est qui ont put jouir des millions qu'ils ont acquis par des moyens frauduleux, leur place n'était pas à la Légion d'honneur.

Le gouvernement n'a pas voulu s'associer à cette pensée ; le garde des sceaux s'est efforcé de légitimer les abus scandaleux sur lesquels tout le monde était d'accord, la Chambre a suivi le garde des sceaux.

Après une pareille décision, au lendemain de nouveaux votes de même nature, l'orateur ne maintient pas son amendement, la Chambre n'étant pas en état de faire une manifestation de probité politique.

M. le président invite l'orateur à s'expliquer ou, s'il ne retire pas ses paroles, le président sera obligé d'appliquer le règlement.

M. Rouanet dit qu'il a affirmé qu'il y a eu des votes dont le mobile a été dicté par des considérations d'ordre politique qu'exploitaient des intérêts personnels que chacun connaît.

M. le président. — Retirez-vous ce que vous avez dit, lorsque vous avez déclaré que la Chambre n'était pas en état de faire une manifestation de probité politique?

M. Rouanet. — Puisque je ne puis donner l'explication de mes paroles et qu'on me met dans l'alternative de dire si oui ou non je retire les paroles que j'ai prononcées, je dis, non, je ne les retire pas.

M. le président. — Puisque vous refusez de retirer une parole offensante pour la Chambre je dois donner lecture de l'article 125 du règlement concernant la censure.

M. Millerand demande à la Chambre de réfléchir, si elle est en état de faire acte de probité politique.

M. le président. — Vous avez la parole pour essayer de justifier votre collègue Rouanet et non pas pour adresser de nouvelles injures à la Chambre.

M. Millerand soutient qu'il a le droit de dire que la passion, en ce moment, ne permet pas à la Chambre de se prononcer.

La Chambre connaît l'article qui a paru dans un journal qui disait à chaque député : ou tu voteras, ou le juge d'instruction t'enverra à Majesté.

Quand la Chambre aura fait sortir de cette enceinte les hommes qui sont l'objet des recherches des juges d'instruction, la Chambre pourra expulser M. Rouanet ; jusque-là, si elle l'expulse, l'opinion publique sera avec M. Rouanet.

M. le président. — La Chambre ne connaît pas les injures qui peuvent être adressées en dehors de cette enceinte, mais ce qui se joue ici tombe sous le pouvoir disciplinaire du président.

Le Président donne lecture de l'article 125 du règlement et consulte la Chambre.

La censure avec exclusion temporaire est prononcée.

M. Rouanet quitte la salle des séances.

***

Sous forme de disposition additionnelle, *MM. Guesde* et *Chauvin* demandent qu'à l'avenir la décoration de la Légion d'honneur soit exclusivement réservée à la récompense des actes de bravoure et de dévouement accomplis en présence de l'ennemi.

Après quelques observations de MM. Chauvin et Marcel Habert, l'amendement est mis aux voix et repoussé par 359 voix contre 127.

Sous la même forme de disposition additionnelle, *M. de Montfort* propose de ne pas restreindre la Légion d'honneur aux seuls militaires, mais de l'accorder aussi aux civils, à la condition toutefois que les nominations pour « services exceptionnels » ne puissent être faites qu'après avis du Conseil de l'ordre et le détail de ces mêmes services dans le décret de nomination.

Cette disposition est adoptée.

Après ce vote, la séance est renvoyée à lundi 2 heures.

INFORMATIONS

Les grandes valeurs françaises en 1894

La statistique des 127 grandes valeurs françaises calculées d'après les cours de clôture du 31 décembre 1894, porte sur un capital réel de 57,208,702,000 francs.

Pour l'année 1894 entière, la valeur des *Rentes françaises* a augmenté de 719 millions, celle des obligations de la *Ville de Paris* de 70 millions, celle des Obligations Communales Foncières et Hypothécaires de 140 millions, celle des obligations de Chemins de fer français de 446 millions : soit au total 1,375 millions de francs. Mais la valeur des quatre groupes de titres a diminué de 415 millions, dont 308 millions s'appliquent aux actions des onze principales Compagnies de chemin de fer françaises.

Le résultat final de l'année entière (30 décembre 1893 au 31 décembre 1894) se traduit donc par une majoration nette de 960 millions 679,000 francs.

Le corps de Madagascar

Voici dans quelles conditions seront formées les unités appelées à faire partie du corps de Madagascar.

Toutes les compagnies seront composées exclusivement de volontaires.

Tous les hommes devront réunir les meilleures conditions de bonne conduite, de vigueur et d'aptitude à faire campagne.

Les jeunes soldats de la classe 1893 et les engagés de moins de vingt et un ans ne seront pas admis.

Dans chaque compagnie désignée pour concourir à la formation du 200e régiment, le troisième lieutenant sera choisi ainsi qu'il suit : dans les sept autres régiments du corps d'armée, chaque colonel tirera au sort un seul nom parmi les lieutenants ou sous-lieutenants ayant demandé à prendre part à l'expédition.

Il transmettra ce nom au général commandant le corps d'armée, qui tirera au sort, le 17 janvier, parmi les sept noms transmis.

Le résultat de ce tirage sera aussitôt adressé au ministre.

Le ministre désignera, d'après les mêmes principes, les officiers des trois états-majors des bataillons et de l'état-major du régiment.

Les Postes

Par arrêté du directeur des Postes, les dimanches et jours fériés, la dernière limite d'heure pour la mise en distribution des objets de correspondance à distribuer par exprès est fixée à quatre heures du soir.

La neuvaine de Sainte-Geneviève à Paris

Mgr Richard, archevêque de Paris, a présidé à la clôture de la neuvaine de Sainte-Geneviève, en l'église Saint-Etienne-du-Mont. Le P. Matignon a prononcé le panégyrique de la Vierge de Nanterre. Le pèlerinage de cette an-

née a été remarquable : on évalue à 200,000 le nombre des personnes qui ont visité le cénotaphe de sainte Geneviève, soit 50,000 pélerins de plus que l'année dernière.

Le doyen des curés-doyens

Le doyen des curés-doyens, et probablement du clergé de France tout entier, vient de mourir.

C'était le vénérable chanoine Deplaye, curé de Decize (Nièvre), depuis 1833.

Il comptait soixante-neuf ans de ministère paroissial et était âgé de 94 ans.

Suite des scandales des Côtes-du-Nord

Nous avons raconté avant-hier les « irrégularités » imputées aux sieurs Rabasté et Bougeard, dans l'arrondissement de Dinan.

Dans celui de Guingamp, un maire en fonctions vient d'être suspendu pour, dit l'arrêté de suspension, s'être « rendu coupable, de son propre aveu, de fausses attestations et d'autres irrégularités du caractère le plus grave en matière de pertes de bestiaux. »

Le département des Côtes-du-Nord est dirigé par M. le préfet Granet, le frère de l'ancien ministre des postes et télégraphes, retiré à Constantinople. Le Conseil général lui a voté un blâme au mois d'août pour ses procédés administratifs. La Commission départementale ayant découvert que les fonds du ministère de l'agriculture avaient servi à récompenser des services électoraux, a renouvelé le blâme et décidé qu'une Commission de trois membres irait exposer à M. Dupuy la situation administrative du département.

Accident de neige

Agram (Croatie), 11 janvier. — La princesse Béatrice de Bourbon a été, en se rendant à l'église, frappée à la tête par une masse de neige tombant du toit de cet édifice. La princesse, renversée, a perdu connaissance. Toutefois, elle n'a reçu aucune blessure et, à l'heure actuelle, son état de santé ne laisse rien à désirer.

Épouvantable suicide

Anvers, 13 janvier.— Un colonel d'artillerie s'est jeté ce matin sous un train à Berchem-les-Anvers. Il a été décapité. La mort a été instantanée.

On croit que la victime, qui était âgée de 43 ans et était le plus jeune colonel de l'armée belge, a agi sous l'influence d'un accès de fièvre chaude.

Imprudence mortelle

Un regrettable accident s'est produit hier à Versailles. M. G..., employé d'une grande administration et fils d'un ancien conseiller municipal, jouait avec un revolver, malgré les avis de quelques-uns de ses camarades qui se trouvaient avec lui dans un restaurant, lorsqu'une balle alla frapper l'un d'entre eux, M. Diot, ouvrier horloger.

Le malheureux jeune homme est mort quelques instants après. Il était âgé de vingt trois ans.

L'auteur involontaire de ce meurtre est fou de douleur. Il a été maintenu à la disposition du parquet.

Grandeur et décadence d'un bateau sous-marin

Cherbourg, 13 janvier. — Le bateau sous-marin *Goubet*, ayant donné des résultats jugés insuffisants pour la marine dans ses expériences de ces dernières années, vient d'être saisi par un huissier de notre ville. L'inventeur, M. Goubet, à qui les études du *Goubet* avait coûté plusieurs années de travail et qui avait engagé sa fortune dans la construction de ce bâtiment, étant ruiné, plusieurs gouvernements étrangers lui avaient proposé de leur céder son invention ; mais M. Goubet refusa les offres qui lui étaient faites.

Sinistre maritime

Marseille, 13 janvier. — Un bruit sinistre s'est répandu en ville : celui de la perte d'un steamer qui aurait coulé ce matin à quelques milles ouest des îles Frioul. Voici les renseignements recueillis jusqu'ici :

Le steamer *Sentinelle*, du service des pilotes, se trouvait sur rade ce matin, vers huit heures, lorsque le commandant aperçut un steamer qu'il supposa appartenir à M. Castaldi, armateur marseillais, et qui fait le service de Cette à Port-Vendres et à la Nouvelle, pour le transport habituel des vins.

Comme il avait les yeux portés sur lui, il le vit s'enfoncer tout à coup dans la mer. Il dirigea alors la *Sentinelle* à toute vapeur sur le steamer ; mais il avait à peine parcouru quelques centaines de mètres que le steamer en question était englouti et que l'extrémité des mâts disparaissait dans l'abîme par un fond peut-être de mille mètres.

Les bateaux de M. Castaldi, de faible tonnage, ne prennent jamais, pour ainsi dire, de passagers ; mais l'équipage au complet a dû être englouti dans le naufrage.

Un Vœu Algérien

Nous savons que l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation.

Voici un vœu bien caractéristique, et il a été émis par le conseil supérieur de l'Algérie.

Le conseil demande une augmentation du personnel du culte catholique et la nomination de desservants dans tous les centres de colonisation, pour assurer le service religieux et donner satisfaction aux croyances.

Le conseil supérieur de l'Algérie se compose, on le sait, avec le gouverneur général président, de dix-huit membres délégués par les conseils généraux des trois départements d'Alger, d'Oran et de Constantine, des préfets, du premier président de la Cour d'appel, du procureur général, du secrétaire général du gouvernement, de l'archevêque, du recteur d'Académie, de l'inspecteur général des ponts et chaussées, des conseillers du gouverneur, du général commandant supérieur, du contre-amiral commandant la marine et des trois généraux de division.

La manie des brevets

Aux pauvres jeunes filles qui poursuivent péniblement leurs études en vue d'obtenir le brevet d'institutrice et qui espèrent que l'administration se hâtera d'utiliser dans un poste suffisamment rétribué leur science fraîchement patentée, nous dédions les lignes suivantes empruntées au compte rendu d'une séance du Conseil général de la Charente-Inférieure :

M. Combes, président de la séance. — « On nous parle souvent des déclassées que créerait le gouvernement de la République en répandant l'instruction ; certes, c'est là une accusation qui n'est pas fondée, mais nous encourrions une grave responsabilité si nous laissions croire à ces jeunes filles (qui n'ont que leur brevet) qu'elles seront pourvues de poste dans l'enseignement sans être passées par l'école normale ; nous arriverions ainsi à multiplier le nombre des candidates au brevet, alors que nous savons qu'elles doivent, le plus souvent, renoncer à l'espoir d'être placées. »

M. Poitevin. — « Je désire faire connaître au Conseil général qu'au mois de juin dernier il y avait, dans le département, cent soixante-quatorze jeunes filles, pourvues du brevet élémentaire, qui sollicitaient un poste dans l'enseignement. »

M. le président. — « Combien en placera-t-on sur les cent soixante-quatorze ? Une ou deux. Il y a intérêt moral à ne pas laisser les jeunes filles pourvues simplement du brevet se bercer du vain espoir qu'elles seront placées. »

Ces courtes citations, d'une discussion fort intéressante, sont bien éloquentes par elles-mêmes.

BULLETIN FINANCIER

12 janvier 1895.

Le marché est, somme toute, extrêmement bon et nos rentes finissent en hausse sensible à 101.47 1/2. Nous croyons que cette hausse provient de la bonne tenue générale du marché beaucoup plus que de raisons spéciales à nos rentes.

L'intérêt du marché s'est porté principalement sur nos valeurs de chemins de fer et l'on nous a assuré en fin de Bourse que le rapport du commissaire rapporteur devant le Conseil d'Etat était favorable aux prétentions des Compagnies d'Orléans et du Midi qui finissent respectivement à 1.540 et à 1,240.

Vienne nous a envoyé des cours en grande hausse qui ont permis à la Banque des Pays-Autrichiens de dépasser le cours de 600 fr.

Suez très ferme à 3,092.50

L'Extérieure réalise une nouvelle avance à 73 3/4. Le change continue à se défendre.

Le marché des valeurs ottomanes est toujours très bon, bien que nous ne pensions pas que les projets d'augmentation du coupon des fonds turcs puissent au moins cette année recevoir de solution favorable.

En résumé, la semaine finit très bien, il semble que la liquidation de quinzaine doive déjà profiter d'une grande amélioration dans les prix de reports et dans ces conditions on peut prévoir d'excellentes séances pour la semaine prochaine.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 14 Janvier

Observations de M. DAVY, *opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.*

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 4°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 3°
Midi,	739 m/m	au-dessus 6°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 3°

Température

Après une semaine d'un froid rigoureux, la température s'est modifiée samedi soir. Dans la journée, la pluie tombait un peu, formant instantanément un épais verglas, qui a rendu bientôt la circulation difficile. On nous a signalé plusieurs chutes, mais sans aucune gravité.

De ce fait, le marché de samedi a été compromis. Coïncidence bizarre, c'est la quatrième fois de suite qu'il fait un temps déplorable ce jour. Nos marchés n'ont cependant pas besoin de cela !

Le verglas a été général dans la même journée de samedi. A Paris il a causé divers accidents.

Hier, la journée a été belle, le soleil a paru quelques instants, et bien des personnes, calfeutrées depuis plusieurs jours, ont pu mettre enfin le « nez dehors ».

Mais ces brusques changements de température ont amené une recrudescence de maladies, principalement des affections des voies respiratoires.

Il est essentiel de prendre beaucoup de précautions.

Deux compagnies d'infanterie à Saumur

Le *Petit Journal* a reçu hier, de son correspondant de Saumur, l'information suivante :

« A la grande satisfaction des Saumurois, le Château de Saumur va être réoccupé par la troupe. Deux compagnies du 135e de ligne doivent, sous quinze jours, en reprendre possession. Les deux autres compagnies de ce bataillon assureront le service de la Maison centrale de Fontevrault. »

82 **Feuilleton de « l'Echo Saumurois »**

L'ALCYONE

Par Pierre Maël

L'amiral lui-même s'était rapproché du groupe. Il avait avec tous les autres remarqué le trouble, l'émotion de Borsand. Il avait lu sur le visage décomposé du jeune homme l'intense douleur qui le bouleversait.

Paternellement, avec toute la discrétion nécessaire, avec la plus grande délicatesse d'expression, il s'informa des causes de ce chagrin.

Philippe répondit d'une voix brève, saccadée :

— Amiral, ce navire est le yacht l'« Alcyone », commandé par un ancien capitaine de frégate, M. Kerdistel. Il porte à son bord mademoiselle Hira Raimbault, *ma fiancée*.

— Ah ! — fit l'homme de guerre, ému lui-même dans ses entrailles par la simplicité de cette poignante déclaration.

Philippe put lire à son tour sur les traits de son chef la profonde sympathie que son malheur venait de faire naître.

Cependant ce drame de la mer montait à la plus haute période de sa puissance.

L'« Alcyone », vue de loin, paraissait gagner la limite de la zone d'investissement du météore. Encore un effort, et elle franchirait le cercle de la fatalité destructive.

Brusquement, elle rétrograda.

Un seul cri souleva toutes les poitrines haletantes des spectateurs sur le pont de la « Flore ».

De leur poste, en dehors de l'infernale rotation, les marins pouvaient voir le demi-cercle de l'ouragan accélérer la course de sa pointe menaçante à la façon d'une faucille titanique rasant la surface hérissée de l'Océan.

Derrière, dans le fond des denses ténèbres, la colonne formidable de la trombe accourait, joignant le ciel à l'eau dans la monstrueuse aspiration de son vortez, comme les tentacules d'un poulpe géant.

L'« Alcyone » allait être atteinte. Elle était perdue.

Et, tout à coup, le demi-cercle se referma sur la vision du yacht. Les marins de la *Flore* ne virent plus devant leurs yeux que le rideau tournoyant des vapeurs ténébrées.

Quelque part, sous ce voile de nuit, le navire ressaisi par le cyclone agonisait.

Philippe, brisé, défaillant, avait joint les mains au-dessus de sa tête.

Il s'était fait autour de lui un grand silence.

Soudain, un son lugubre vint du milieu des nuées tourbillonnantes, — l'appel de détresse du canon.

L'amiral, grave et pâle, s'était avancé vers les officiers. Il leur dit :

— Messieurs, il y a là de braves gens, des compatriotes, qui réclament notre aide. Parmi eux se trouve une femme, cette femme touche de près l'un des nôtres. Ce que nous ferions pour des indifférents, nous devons le faire pour des Français et des amis.

A part, il s'entretint quelques secondes avec le capitaine de vaisseau qui était son chef d'état-major en même temps que son capitaine de pavillon.

Celui-ci donna des ordres sur-le-champ.

En quelques instants le canot à vapeur du croiseur fut mis à flot et paré à déborder.

Habituellement, dans les cas analogues, c'est à un aspirant qu'échoit la rude et glorieuse mission de conduire au sauvetage l'équipage de cette embarcation.

Mais, ici, il se passa un fait anormal, émouvant.

Philippe Borsand, la casquette à la main, s'avança vers l'amiral et le commandant.

— Amiral, — demanda-t-il, je sollicite, par une mesure exceptionnelle, une dérogation à la règle. Je réclame l'honneur, la... faveur de l'expédition.

Le chef d'état-major interrogea des yeux l'amiral.

Celui-ci avait peine à contenir son émotion.

— Soit, mon ami ! — acquiesça-t-il. En raison de la circonstance, prenez le commandement du canot.

Et il tendit la main à l'officier.

Après lui, ce fut le chef d'état-major.

Puis, tous les officiers du vaisseau vinrent, l'un après l'autre, échanger une chaude poignée de main avec Philippe. Quelques-uns l'embrassèrent avec effusion.

L'aumônier le bénit avec les cinq hommes qui l'accompagnaient.

— Allez, mon ami, et que Dieu vous ramène, — prononça l'amiral à haute voix.

Borsand descendit par la coupée de tribord. On largua la bosse, et le canot, emporté par

D'après les renseignements que nous avons recueillis à ce sujet, nous pouvons affirmer qu'en effet, deux compagnies vont venir occuper les casernements du Château de Saumur.

Samedi dernier, le colonel du 135e est venu visiter les bâtiments ; il était accompagné d'un chef de bataillon et de M. Jacquot, adjoint du génie.

Il a été reconnu qu'il pouvait être logé 240 hommes (sous-officiers et soldats) et qu'il fallait environ un mois pour mettre en état ces logements depuis si longtemps inoccupés.

C'est donc dans le courant de février que nous aurons vraisemblablement lesdites compagnies d'infanterie.

Ainsi se réalise le vœu que l'*Echo Saumurois* a si souvent et tout dernièrement encore formulé.

A ce propos, nous croyons répondre au désir de la population saumuroise en demandant, dès aujourd'hui, qu'il soit installé un poste au théâtre, comme il y était autrefois quand nous avions de l'infanterie au Château.

Réseau téléphonique de Saumur

Monsieur le Rédacteur,

J'ai l'honneur de vous prier d'insérer, dans les colonnes de votre estimable journal, la lettre que M. de Grandmaison, député de Saumur, vient de m'adresser.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, etc.

GIRARD ACHILLE,
Président de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures.

A M. de Grandmaison, député de Maine-et-Loire

Paris, le 10 janvier 1895.

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu me demander à quelles conditions pourrait être obtenue la création à Saumur d'un réseau téléphonique spécial à conversations taxées.

J'ai l'honneur de vous informer que les frais d'établissement devraient être avancés à l'Etat, avant exécution des travaux, soit par la ville de Saumur, soit par un particulier agissant au nom et pour le compte d'un groupe d'intéressés. Cette avance non productive d'intérêts serait remboursée au moyen des produits bruts des abonnements et des taxes des conversations locales.

Le montant annuel de l'abonnement serait de 50 fr.; les conversations échangées dans l'intérieur du réseau seraient soumises, par unité de 5 minutes, à la taxe de 0 fr. 50 cent. Les abonnés auraient, en outre, à se pourvoir de leurs appareils auprès de l'industrie privée et à contribuer, à raison de 15 fr. par 100 mètres ou fraction de 100 mètres de fil simple, aux frais d'établissement de la ligne reliant leur domicile au bureau central.

Toutes les études nécessaires ont été prescrites aux services d'exécution en vue de déterminer le montant de la dépense à engager pour la construction d'un réseau téléphonique à Saumur. Dès que les résultats de ces études me seront parvenues, je m'empresserai de vous les communiquer.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur général des Postes et des Télégraphes.

SAUMUR

Cheval emballé

Hier, vers 4 heures du soir, M. Huet, entrepreneur de transports, conduisait, à la glacière de la montée du Château, un tombereau chargé de glace. Pour décharger sa voiture, il détela l'un de ses chevaux ; puis, le déchargement opéré, il voulut atteler de nouveau l'animal. Mais, alors, le cheval maintenu au tombereau prit peur, s'emballa, parcourut au triple galop la place Saint-Pierre, la rue de la Tonnelle et, l'une des roues du véhicule déboîtée, alla culbuter, sans blessure ni contusion, sur le quai de Limoges, en face le square du théâtre.

C'est un miracle qu'il ne soit point survenu d'accident de personne, étant donné le nombre de citadins qui se promenaient à cette heure sur le quai.

SAINT-LAMBERT-DES-LEVÉES

Pillage de lapins

La nuit dernière, après avoir franchi le grillage entourant le jardin, des chapardeurs pénétraient dans la propriété de Mme Carré-Ferrand, résidant à la ferme de Laircau, commune de Saint-Lambert-des-Levées, et dérobaient vingt-un lapins, gros et petits, enfermés dans des niches accotées à la maison d'habitation.

Une enquête est ouverte.

Récompenses agricoles

En exécution du décret du 17 juin 1890, le ministre de l'agriculture a accordé des médailles d'honneur aux ouvriers de l'agriculture dont les noms suivent et qui comptent plus de trente années de services consécutifs dans le même établissement :

M. Louis Renou, à la Possonnière.

M. Théobald Pasquier, à Brain-sur-l'Authion.

M. Pierre Desjardins, au Louroux-Béconnais.

M. Jean-Baptiste Ferré, à Saint-Hilaire-du-Bois.

M. Louis Déan, au Bourg-d'Iré.

Éphémérides

15 janvier 1790. — Division de la France en départements. Notre département prend le le nom de Mayenne-et-Loire. La représentation de l'Anjou à la Constituante est modifiée : Le duc de Praslin prend rang dans la députation de la Sarthe ; l'abbé Martinet-Allard et Chassebœuf de Volney passent à celle de la Mayenne.

ANGERS

Mort de froid

Vendredi dernier, vers midi, un ouvrier peintre en bâtiments, nommé Lamer Charles, âgé de 39 ans, a été frappé de congestion, rue Plantagenet.

Transporté au poste de police du 2e arrondissement, il reçut les soins empressés de M. Vigouroux, pharmacien, et de M. le docteur Mareau, mais tout fut inutile; Lamer avait déjà succombé à une congestion causée par le froid.

Lamer était marié et père de trois jeunes enfants. Il a été transporté à son domicile, place Grégoire-Bordillon.

*
* *

Le verglas

Samedi, dans l'après-midi, les rues d'Angers présentaient un véritable miroir, le verglas n'ayant pas cessé de tomber une partie de la matinée.

La circulation était extrêmement difficile, surtout entre deux et trois heures. Sur chaque place, aux carrefours ou dans chaque rue, on n'apercevait que des voitures abandonnées ayant un ou deux brancards cassés. Les chevaux tombaient à chaque instant et il était presque impossible de les relever. Ceux-ci ne pouvaient se tenir sur les jambes.

Impossible de relater tous les accidents, tellement ils ont été nombreux.

Tous les cavaliers d'un escadron de dragons, qui revenaient de la promenade, conduisaient leurs chevaux par la bride.

On signale toutefois que de nombreuses personnes auraient également tombé et se seraient fait certaines blessures assez graves.

BOURGUEIL

Contre le croup

Le Conseil municipal de Bourgueil, tout en rendant hommage à l'illustre savant M. le docteur Roux, qui vient de doter la science de l'une des découvertes les plus utiles à l'humanité, a voté, dans sa réunion extraordinaire du 6 janvier courant, une subvention de 300 fr. au profit de l'Institut Pasteur pour que du sérum, remède contre le croup, soit dès maintenant mis à la disposition des deux médecins de Bourgueil ;

Et a émis le vœu qu'un dépôt permanent de sérum soit créé à Bourgueil, aussitôt que possible.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 11 janvier. — Robert Callard, petite rue Pharonelle, 1 ; — Jules-Gabriel Journé, rue du Marché-Noir, 5.

Le 13. — Jean-Marie Robert, aux Huraudières.

Publications de mariage

François Primart, domestique (veuf), à Saumur, et Octavie-Mélanie Dist, sans profession, à Noyon (Oise).

Louis-Auguste Bruneau, cordonnier, et Julie Pouvreau, lingère, tous deux à Saumur.

Edmond-Marie Partant, mennisier, et Charlotte Sauton (veuve), couturière, tous deux à Saumur.

Henri Avry, journalier, à Saumur, et Blanche-Anna Lerou, couturière, à Langeais.

DÉCÈS

Le 11 janvier. — Louis-René Gaudichau, sans profession, veuf de Henriette Grellepois, 70 ans, à l'Hospice ; — Michel Bouton, propriétaire, célibataire, 71 ans, hameau de Beaulieu.

Le 12. — René-Alphonse Poitou, sans profession, 74 ans, à l'Hospice.

Le 13. — Emilie Bougouin, lingère, veuve de Jean-Baptiste Martinet, 64 ans 1/2, rue de la Visitation, 46.

Dernières Nouvelles

Démission de M. Barthou

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

M. Barthou, ministre des travaux publics, a donné sa démission.

Le 23 juin 1894, devant la Chambre, il soutenait que les conventions de 1883, conclues avec les chemins de fer, ont maintenu pour les Compagnies du Midi et de l'Orléans la date du 31 décembre 1914 comme limite des garanties dues par l'Etat et il enjoignait aux Compagnies d'inscrire cette mention sur les nouvelles obligations.

La Chambre, par son vote, approuvait sa déclaration.

Saisi par les Compagnies intéressées, le Conseil d'Etat s'est prononcé contre la doctrine du ministre sanctionnée par la Chambre.

A la suite de cette décision, M. Barthou s'est rendu, dès hier matin, à la présidence du conseil pour porter sa démission à M. Charles Dupuy.

Mais si le ministre disparaît, reste l'orateur à la parole honnête et énergique qui, dans le combat contre les utopies socialistes, s'éleva toujours — et toujours avec éloquence, contre les paradoxes trompeurs par où se dupe la confiance du peuple et contre les théories néfastes qui tendent à la destruction de la patrie.

L'estime de tous les vrais patriotes suivra M. Barthou à son banc de député.

Une nouvelle bombe

Hier soir, vers minuit, une bombe a éclaté devant le no 65 de la rue de Montceau, projetant sur les murs des maisons voisines une grêle de mitraille. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

L'engin était chargé avec de la grenaille et des balles. Il était formé avec une boîte en ferblanc dans le genre de celles qui contiennent les biscuits anglais, scellée avec du plâtre et entourée d'un cercle en aluminium très épais.

L'enquête est ouverte ; mais on ne possède aucun indice pouvant mettre sur les traces du coupable.

son hélice, s'élança vers la tournoyante muraille de la tempête, à la rencontre de l'*Alcyone*.

Tous les hommes du croiseur, haletants, le regardèrent s'éloigner. Ils purent le voir filer rapidement sur la face relativement paisible de la mer. On savait bien que la lutte ne commencerait guère que là-bas, au pied de la tempête visible et palpable, au moment où cette coquille de noix s'effacerait, elle aussi, sous l'amoncellement des ténèbres que le vent secouait du ciel sur l'Océan.

Alors, ces cœurs bronzés, endurcis contre les émotions et les imprévus, ne vécurent plus, pendant les moments qui s'écoulèrent, que pour ceux de leurs compagnons qui jouaient leurs vies afin de racheter d'autres vies indifférentes.

Et telle fut l'intensité de l'intérêt, que la *Flore*, cessant d'éviter la tourmente et ses surprises éventuelles, se rapproche du tourbillon des vapeurs.

Cependant, le canot à vapeur, vigoureusement poussé, abordait la terrible muraille par le flanc, et entrait, sans transition, dans la région de la tempête.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur

Bureaux, 7 h. 1/2 — Rideau, 8 h. »/»

Direction A. GIRAUD

Lundi 14 janvier 1895

UNE REPRÉSENTATION DE

MISS HELYETT

Opérette en 3 actes, de M. Maxime Boucheron, musique d'AUDRAN.

Le spectacle commencera par

LE LUTHIER DE CRÉMONE

Comédie en 1 acte, en vers, du Théâtre-Français, par F. COPÉE.

IMPORTANTE DÉCOUVERTE

Les huiles employées jusqu'à ce jour pour fortifier la chevelure laissaient sur la tête une odeur peu agréable. La parfumerie du Congo vient, par un nouveau procédé dont elle a seule le secret, de vaincre cette difficulté : il s'agissait de fixer le parfum naturel des fleurs. Par un tour de main habile le but est atteint ! Nos élégantes et nos élégants pourront choisir tel ou tel parfum avec la certitude de l'avoir pur et vrai ; il leur suffira d'exiger de leur fournisseur habituel les huiles portant sur l'étiquette le nom de l'inventeur « Victor Vaissier ».

On ne peut plus entrer chez son épicier sans entendre tout le monde demander du **Tapioca Rils**. C'est décidément le meilleur potage.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,

No 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1er au 15 de chaque mois.

Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

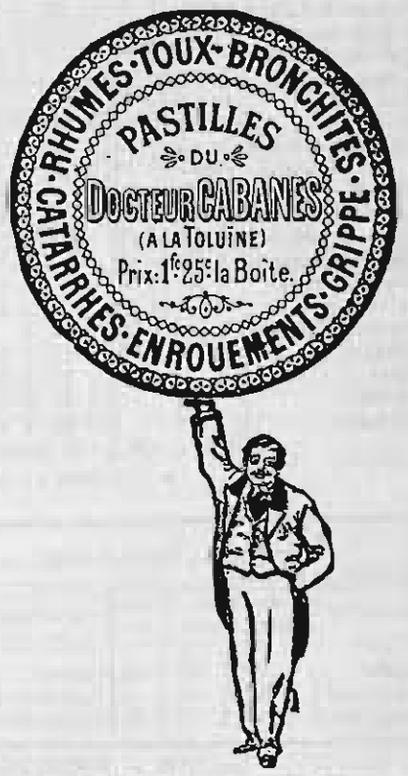

Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du Dr CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du Dr CABANES et vous serez guéri.

DÉPÔT Phie DERBECQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. *Envoi franco contre timbres.*

Le Gérant, L. DELAUNAY.

ÉPICERIE CENTRALE P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

Arrivage tous les Vendredis et Samedis ESCARGOTS de Bourgogne tout préparés, 80 c. la douz.

Etudes de Me LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, no 1,
Et de Mes FOURCHAULT et BRAC, notaires à Saumur.

A VENDRE

Aux enchères publiques

EN UN SEUL LOT

En l'étude et par le ministère de Me FOURCHAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet,

Le lundi 4 février 1895, à 2 heures du soir.

DEUX MAISONS

Réunies en une seule

Sises à Saumur, rue de la Tonnelle, nos 6 et 8, et rue de la Cocasserie, nos 2 et 4,

Comprenant :

Caves, rez-de-chaussée, 1er, 2e et 3e étage.

D'un revenu net de 1,250 fr.

Mise à prix : 16,000 fr.

Pour les renseignements, s'adresser :

1o A Me LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, no 1 ;

2o A Me FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

3e Et à Me BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange.

Pour insertions sommaires,

LECOY.

A Céder de suite

L'HOTEL DE LA BOULE-D'OR

A Doué-la-Fontaine,

Situé au centre des affaires, mobilier et matériel neufs.

Nombreuse et bonne clientèle

S'adresser, pour traiter, à M. CHEMINEAU, qui l'exploite, ou à M. RENARD, expert à Doué-la-Fontaine.

AVIS

M. BOUCHARD-BAYLE fait savoir qu'il vient d'ouvrir un cabinet d'Architecture, de Géométrie et d'Expertise, rue Dacier, 47, à Saumur, de 8 h. à 11 h, et de 1 h. à 5 h.

A VENDRE

Vieux Journaux et Rognures

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

CAFÉ du Théâtre

LONG BAIL

S'ADRESSER AU CAFÉ, PLACE DE LA BILANGE, 6, SAUMUR.

ON DEMANDE apprentie lingère, 33, rue St-Nicolas.

SAVONNERIE DE MÉZY

(Seine-et-Oise)

BUREAUX A PARIS, 21, Rue Croix-des-Petits-Champs.

SAVON D'OCCUBA — Exiger cette marque sur toutes les barres.

Savon d'Occuba

SAVON BLANC EXTRA

PUR

SAVONNERIE DE MÉZY 60% — Exiger cette marque sur toutes les barres.

EN VENTE PARTOUT

SAVON D'OCCUBA

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Diners

Pour la Ville et Campagne

Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson

Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Comestibles de choix

Pâtés de foie gras truffés, marque Deschandeliers. . . depuis 1 75
Hafner, de Strasbourg. — 2 25
Louis Henry, id. — 3 25
Pâtés foie de canards. — 2 25

Choucroute de Strasbourg 1/2 k. 2f
Saucisses et cervelas fumés.
Saucissons de Lyon, Arles et Lorraine.
Poitrine fumée, Jambon d'York.
Caviar de Russie.
Anchois de Norwège.

FROMAGES : Camembert, Brie, Pont-Lévêque, Port-Salut, Roquefort, Hollande, Chester, Gruyère, Comté et Emmenthal. Tous les vendredis, Nouilles fraiches Ferrari, Fromages suisses Ch. Gervais.

Tous les vendredis, Escargots de Bourgogne préparés ou cloisonnés.

ÉPICERIE NOUVELLE

TIRAGE DE LA TOMBOLA

Le numéro 1713 a gagné la superbe poupée mécanique

Numéros gagnants		Numéros gagnants	
606	Un objet d'Etrennes.	1071	Un litre Elixir.
238	Une terrine foies gras.	207	Un litre Menier.
89	Une bouteille exquis Guignolet.	1492	Un sac chocolat surfin.
274	Une boîte boudoir.	143	Un sucre de pommes.
928	Un sac marrons glacés.	2304	Une bouteille Champagne.
1050	Une caisse mandarines.	830	Un exquis Guignolet.
2710	Une boîte bisruits Champagne.	2517	Un litre d'eau-de-vie de marc.
173	Une bouteille vin de Turquie.	1159	Un sac fondants surfins.
1481	Une boîte Madeleines de Commercy.	1472	Un litre liqueur.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN Pr ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES Pr FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	S. dir soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir
								a	
Paris			7 55	8 35	12 50	9 45	7 55		11 25
Chartres		6 »	9 34	10 18	2 48	11 24	9 41		1 33
Courtalain (départ)	3 05	7 44	10 48	11 48	4 21	12 32	10 54		2 57
Château-du-Loir	7 40	10 12	12 22	2 »	6 37	1 58	12 32		4 53
Château-la-Vallière	8 34	10 48	12 45	2 37	7 10	»	»		5 26
Noyant-Méon	9 21	11 20	1 05	3 10	7 40	»	»		5 56
Linières-Bouton	»	11 29	» »	3 19	7 49	»	»		6 06
Vernantes	9 55	11 41	» »	3 32	8 »	»	»		6 16
Blou	10 12	11 52	» »	3 43	8 10	»	»		6 26
Vivy	10 27	12 »	1 30	3 51	8 17	»	»		6 33
SAUMUR(Orl)arr.	10 46	12 13	1 40	4 04	8 29	3 05	1 49		6 44
(départ)		12 18	1 47	4 18	8 34	3 10	1 55		6 54
Nantilly (arrivée)	Mixte	12 26	»	4 26	8 41	»	»		7 01
SAUMUR(Etat)ar.	matin	12 37	»	4 39	8 52	»	»		7 12
(départ)	8 31	12 20	»	4 15	8 32	»	»	6 05	6 50
Nantilly (départ)	8 38	12 27	»	4 27	8 43	»	»	6 14	7 3
Chacé-Varrains	8 47	12 33	»	4 33	8 49	»	»	6 20	7 9
Brézé-Saint-Cyr	9 »	12 42	»	4 40	8 56	»	»	6 27	7 16
Montreuil (départ)	9 41	1 28	2 18	5 3	9 18	»	2 20	6 40	7 40
Thouars	10 19	2 02	2 49	5 52	10 14	3 58	2 50	»	8 25
Niort			4 39	8 52	12 25	5 42	4 44	»	11 41
Saintes			6 42	12 04		7 19	6 45	»	2 23
Bordeaux			10 25	4 22		9 49			4 56
	matin	soir	soir	matin	matin	matin	matin	matin	soir

a. Ce train n'a lieu que le lundi.

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. soir.	Expr soir	Semi dir'sr	Expr. soir	Expr. soir	Mixte soir
			»					a	
Bordeaux			5 40		7 05			3 35	
Saintes			9 2		9 47			7 15	
Niort		5 15	10 42		11 25	2 36		9 6	
Thouars	6 15	8 35	12 38	1 35	1 05	5 7	10 12	11 26	8 32
Montreuil (départ)	7 01	9 40	1 1	2 23	»	5 46	10 35	11 53	9 13
Brézé-Saint-Cyr	7 17	9 59	»	2 37	»	6 1	»	»	9 28
Chacé-Varrains	7 24	10 11	»	2 44	»	6 9	»	»	9 36
Nantilly (arrivée)	7 29	10 16	»	2 49	»	6 14	»	»	9 41
SAUMUR(Etat)ar.	7 40	10 23	»	3 01	»	6 26	»	»	9 53
(départ)	7 20	10 50	»	2 40	»	6 5	»	»	soir
Nantilly (départ)	7 30	11 »	»	2 50	»	6 16	»	»	
SAUMUR(Orl.)ar.	7 38	11 08	1 23	2 58	1 47	6 24	10 57	12 17	
(départ)	7 44	11 20	1 33	3 05	1 51	6 29	11 7	12 29	
Vivy	7 56	11 33	»	3 18	»	6 43	»	»	
Blou	8 4	11 41	»	3 26	»	6 52	»	»	
Vernantes	8 15	11 52	»	3 40	»	7 6	»	»	
Linières-Bouton	8 26	12 03	»	3 51	»	7 20	»	»	
Noyant-Méon	8 37	12 15	2 09	4 05	»	7 34	11 44	»	
Château-la-Vallière	9 7	12 45	2 28	4 37	»	8 7	12 4	»	
Château-du-Loir	9 43	1 32	2 55	5 18	3 06	8 46	12 33	1 54	
Courtalain (départ)	12 1	3 48	4 35	7 58	4 20	11 6	2 17	3 32	
Chartres	1 35	5 18	5 44	9 46	5 34	12 53	3 33	4 44	
Paris	3 25		7 30	11 20	7 05	3 5	5 10	6 15	
	soir.	soir.	soir	soir	matin	matin	matin	matin	

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 45	11 16	5 44	Chinon	7 36	4 35	9 15
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	Port-Boulet	8 5	4 58	9 57
Chinon (arr)	9 4	1 5	7 29	Saumur(arr)	8 27	7 16	10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn soir
Saumur	7 45	1 1	4 25	Bourgueil	7 55	12 »	6 30
Port-Boulet	8 44	1 30	5 6	Port-Boulet	8 5	12 20	6 40
Bourgueil	8 54	1 40	5 16	Saumur	8 27	12 57	7 16

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers		6 5	6 45	12 53	7 25
Moncontour		7 41	10 47	2 34	8 52
Loudun		8 42	1 39	3 56	9 36
Montreuil (ar.)		9 19	3 14	4 35	10 15
— (dép.)	6 50	9 27	4 5	5 8	10 39
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50
Baugé	7 14	9 51	4 52	5 30	11 1
Doué	7 21	9 58	5 45	5 38	11 8
Martigné	7 44	10 20	6 38	5 58	11 28
Angers	9 12	11 45	9 27	7 20	12 29
		matin	soir	soir	matin

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn soir
Angers	4 40	6 50	7 20	12	6 15
Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 34
le Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54
— (dép.)	7 35		1 31	2 21	9 22
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 13
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 44
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 8
	matin		soir	soir	matin

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn. 1 2 3 matin	Expr. 1 2 3 matin	Omn. 1 2 3 matin	Omn. 1 2 3 soir	Expr. 1 2 3 soir	Omn. 1 2 3 soir	Expr. 1 soir	Expr 1 2 3 soir
Nantes (départ)		8 25	8 40	12 7	3 5		8 50	11 40
	matin	matin	matin	soir	soir		soir	matin
Angers (départ)	6 23	10 27	11 55	2 48	4 55	5 10	10 32	1 35
La Ménitré	7 03	10 49	12 27	3 31	5 20	6	10 58	2 1
Les Rosiers	7 12	10 56	12 34	3 41	»	6 13	»	»
St-Clément	7 19	»	12 40	3 48	»	6 22	»	»
St-Martin	7 26	»	12 45	3 56	»	6 31	»	»
Saumur (arrivée)	7 38	11 10	12 54	4 08	5 40	6 47	11 20	2 23
— (départ)	7 45	11 16	1 »	4 25	5 44	6 57	11 27	2 28
Varennes	7 59	11 26	1 10	4 41	»	7 15	»	»
Port-Boulet	8 15	11 35	1 20	5 1	6 1	7 33	11 48	2 47
Langeais	8 56	11 56	1 49	5 46	6 23	8 29	12 14	3 13
Tours (arrivée)	9 41	12 34	2 25	6 35	7 10	9 43	1 01	4 06
Paris (arrivée)	4 28	4 48	9 30	11 59	11 59		5 8	10 39
	soir	soir	soir	soir	soir	soir	matin	matin

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Omn. 1 2 3 matin	Direct 1 2 3 matin	Expr. 1 soir	Omn. 1 2 3 soir	Omn. 1 2 3 soir	Expr. 1 2 3 matin	Mixte 1 2 3 matin	Expr. 1 2 matin
Paris (départ)	11 18	12 17	9 25	11 45	11 15	8 26	12 45	11 18
	soir	soir	matin	matin	matin	matin	matin	soir
Tours (départ)	5 48	8 47	1 20	4 51	6 50	11 57	10 40	2 53
Langeais	6 27	9 30	2 10	5 46	7 29	12 40	11 35	3 31
Port-Boulet	6 54	10 7	2 36	6 18	8 5	»	12 22	3 51
Varennes	7 5	10 19	»	6 29	8 16	»	12 39	»
Saumur (arrivée)	7 16	10 32	2 55	6 40	8 27	1 12	12 57	4 6
— (départ)	7 23	10 42	3 01	6 50	8 32	1 16	1 32	4 10
Saint-Martin	7 34	»	»	7 1	8 43	»	1 48	»
Saint-Clément	7 40	»	»	7 7	8 49	»	1 57	»
Les Rosiers	7 48	»	»	7 14	8 56	»	2 6	4 25
La Ménitré	7 59	11 12	3 26	7 24	9 4	1 35	2 21	4 32
Angers (arrivée)	8 41	11 52	3 44	8 6	9 45	1 57	3 22	4 57
Nantes (arrivée)	11 14		5 52		12 14	3 50	6 15	6 46
	soir	soir	matin	matin	soir	soir	soir	soir

LA FLÈCHE A SAUMUR

	matin	matin	soir		matin	soir	soir
La Flèche	7 05	10 35	4 4	Saumur	5 30	1 43	7 30
Clefs	7 19	10 56	4 19	Vivy	5 42	1 58	7 42
Baugé	7 35	11 23	4 36	Longué	5 53	2 20	7 54
Chartrené	7 42	»	4 43	Les Hayes	6 »	»	8 1
Jumelles	7 49	11 42	4 50	Jumelles	6 5	2 41	8 6
Les Hayes	7 53	»	4 54	Chartrené	6 11	»	8 12
Longué	8 1	12 1	5 4	Baugé	6 21	3 11	8 23
Vivy	8 12	12 24	5 17	Clefs	6 37	3 41	8 39
Saumur	8 23	12 39	5 29	La Flèche	6 50	3 35	8 51

Les jours de Foires de Baugé un train part de Saumur à 9 h. 10.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur 1895

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné